

Réunion du Groupe de travail « Prévention/promotion et jeunesse » du 29 juin 2017

Présents : M. BERNY Benoît (PETR Seine-et-Tilles, CCTIV), Mme BOULAND Sophie (DDDCS 21), M. CHARLOT Christian (Directeur Enfance-jeunesse COVATI), M. DROIN Philippe (ARS DD21), Major Philippe DUVAL (Gendarmerie, Représentant le Cdt STEPHAN), M. FLAMAND Claude (CD 21), Mme JUNG Françoise (MDA 21), M. HEITZMANN Fabrice (CD21), Mme HORVATH Adeline (ANPAA 21), Mme KZIKAZ Hanane (COVATI Service Social), Mme MOUTARLIER Julie (SEDAP), Mme OUSGHIR Estelle (CAF de la Côte d'Or), M. RICHARD Serge (Alcool Assistance), Mme ROCHE Fanny (MDA 21), M. TROUVE Pascal (PETR Seine et Tilles), M. VARE Albert (PETR Seine-et-Tilles, Pdt CCTIV

Excusés : Mme BRES Bérénice (IREPS B/FC), Mme CUBILLE Sylvie (DASEN 21), M. GRISON Lionel (ARS DSP), Mme Catherine LOUIS (Présidente du PETR Seine-et-Tilles).

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
1 – Poursuite de l'état des lieux sur les conduites addictives	<p>M. DROIN souhaite compléter le diagnostic avec les nouvelles personnes présentes sur le volet des addictions.</p> <p>Alcool Assistance explicite le cadre de ses interventions sur le territoire jusqu'à la fin de l'année dernière, à savoir l'animation de groupes de paroles dans une optique de prévention de la récidive. Des permanences étaient organisées 1 fois par mois à Is-sur-Tille de 18 h à 20 h en partenariat avec le CCAS.</p> <p>La population accueillie se situait dans la tranche 30/50 ans.</p> <p>Il a été souligné la difficulté d'accrocher des populations plus jeunes. Alcool Assistance peut intervenir ponctuellement en milieu Scolaire si les établissements en font la demande.</p> <p>Le Major DUVAL développe également le sens de l'action de la Gendarmerie:</p>	

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
<p>2 – Partage des éléments de diagnostic et des pistes de réflexion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - d'une part, des interventions d'ordre répressif dans le cadre judiciaire, au regard des infractions commises au code de la route notamment. Ces interventions permettent d'orienter les auteurs, sur instruction du parquet, vers les consultations mises en place par l'ANPAA. - d'autre part, il fait état des actions de prévention du formateur relais anti-drogue auprès des classes de 4^{ème} et 3^{ème} et du périmètre sensible relatif aux faits en matière de stupéfiants sur un axe englobant Selongey, Lux, Marsannay-le-Bois et Is-sur-Tille. <p>Les élus font également état des difficultés qu'ils rencontrent avec certaines personnes pour leur faire prendre conscience de leurs dérives addictives, en particulier sur l'alcool et pour les accompagner vers le soin.</p> <p>Plusieurs pistes d'actions sont suggérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un travail en synergie avec les partenaires du territoire sur les compétences psycho-sociales des jeunes en formant les équipes éducatives en lien avec les parents - la mise en place de permanences réparties entre Selongey et Is-sur-Tille pour faciliter l'accès aux soins - l'utilisation d'un bus mobile pour couvrir l'ensemble du territoire - l'élaboration de fiches d'information à l'attention des seniors sur les consommations d'alcool <p>M. FLAMAND souhaite interpeller le groupe sur le déficit observé en matière d'éducation en prévention primaire, constat apparemment bien repéré par des services de la PMI sur le territoire qui engendrent des problèmes de santé, en</p>	<p>Le besoin de consolider une offre sur les conduites à risque est confirmé.</p> <p>Il est convenu de constituer un sous-groupe spécifique pour traiter de la problématique des addictions avec tous les acteurs intéressés.</p> <p>La réunion initialement programmée le 06 septembre du Groupe Prévention est transformée en réunion thématique « addictologie ».</p>

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
	<p>particulier de sommeil.</p> <p>Ce diagnostic mérite d'être complété en la matière et de réfléchir à une déclinaison particulière en lien avec les acteurs concernés (service PMI du Conseil Départemental, CAF,...).</p> <p>Pour faire écho à cette problématique de l'aide à la parentalité pour les parents en difficultés, Mme BOULAND évoque le travail conduit par la DDDCS en partenariat avec le CD et la CAF sur le schéma départemental des services aux familles de Côte d'Or.</p> <p>Le diagnostic partagé du département a permis de déterminer 4 orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant - Développer une démarche partagée pour un accueil de qualité - Offrir aux familles ayant de jeunes enfants les services leur permettant de répondre à la diversité de leurs situations - Accompagner les parents, les professionnels et les bénévoles en matière de parentalité <p>Sur l'aspect parentalité, il a été observé que le soutien à la parentalité était diffus et pas suffisamment clair pour les parents et les professionnels concertés dans le cadre de l'élaboration du schéma. Au titre de la mise en œuvre du schéma, un groupe travail est constitué avec la DDDCS, le CD, la CAF, la MSA.</p> <p>Il est prévu de faire une cartographie et de monter une action parentalité globale sur l'ensemble du département mais aussi</p>	

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
<p>3 - Examen des fiches action proposées</p>	<p>de mettre en place et d'animer un réseau « parentalité » qui pourrait être différent d'un territoire à l'autre en fonction des forces en présence.</p> <p>Présentation de la fiche « <u>structurer le positionnement de la Maison des Adolescents et de leurs parents sur le territoire</u> »</p> <p>M. DROIN et Mme YUNG détaillent son contenu.</p> <p>Mme YUNG rappelle sa volonté de s'inscrire dans une complémentarité avec l'existant et les actions développées par les acteurs de terrain. Elle explicite les actions envisagées, tant à portée individuelle que collective.</p> <p>Des rencontres seront programmées avec les communautés de communes pour partager la fréquence des permanences et pour finaliser les lieux les plus pertinents de leur implantation.</p> <p>Il est également évoqué le travail mené par l'ADEF0 sur le territoire et l'intérêt de les associer à ces réflexions.</p> <p>Evocation de la démarche « ABMA » :</p> <p>M. DROIN rappelle tout l'importance de faire participer l'Education nationale et les collèges dans les réflexions du Groupe.</p> <p>Il évoque à cet égard la démarche « Aller Bien pour Mieux Apprendre » expérimentée sur le rectorat de Lyon destinée à améliorer le climat scolaire et à favoriser la réussite éducative et le bien-être de tous, élèves, enseignants et personnels.</p>	<p>M. BERNY estime qu'il convient d'affirmer davantage le positionnement de la MDA comme structure de 1^{er} recours et son rôle de plateforme d'orientation.</p> <p>La fiche va être amendée dans ce sens.</p>

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
	<p>Cette action peut prendre différentes formes touchant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement en termes d'aménagement des espaces de vie des élèves, d'emploi du temps - soit à visée plus éducative en termes d'acquisition de compétences, de soutien scolaire, d'activités culturelles, de mises en place de clubs,... <p>Il souligne que l'implication des chefs d'établissement est primordiale ainsi celle due des équipes éducatives et que cette action doit s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement ainsi que dans le cadre des actions des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) travaillées dans les établissements scolaires.</p> <p>Il précise que cette démarche a déjà suscité l'intérêt des établissements scolaires du département même si elle ne s'est pas encore matérialisée effectivement, les collègues ayant été fortement mobilisés par la réforme des collèges.</p> <p>Chacun reconnaît que cette démarche est un vrai levier et une opportunité pour mieux diffuser des messages de prévention sur la santé dans les structures.</p> <p>Son développement dans les classes primaires est également évoqué.</p> <p>Mme MOUTARLIER considère que le programme PRIMAVERA peut s'inscrire dans la démarche ABMA.</p> <p>En effet, ce programme qui consiste à accompagner pendant 4 ans une classe d'âge de la primaire (CM1) au collège (5ème). permet d'éviter l'initiation et/ou de retarder l'âge des</p>	

POINT INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR	EXPOSÉ/DISCUSSION	RÉALISATION/DÉCISION
<p>4 – Calendrier des prochaines réunions du Groupe</p>	<p>expérimentations en développant des actions en prévention qui reposent à la fois sur le développement des compétences psychosociales des jeunes et la formation des professionnels qui les encadrent. Ce programme s'inscrit en outre dans une démarche d'intervention précoce.</p> <p>Il faudra voir dans quelle mesure il serait possible d'articuler les 2 dispositifs sans s'enfermer dans un dispositif propre.</p> <p>M. FLAMAND souhaite inviter le groupe à réfléchir, pour la prochaine réunion, autour de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.</p> <p>M. DROIN rappelle que cette question sera traitée par le groupe « autonomie » mais les réflexions du groupe « prévention/promotion de la santé » peuvent bien entendu venir alimenter le débat et être portées à la connaissance du groupe « autonomie ».</p> <p>Prochaines réunions fixées au :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mercredi 6 septembre à 14 h 00 au CCAS Is-sur-Tille : Atelier Spécifique "Addictologie". - mercredi 20 septembre à 14 h 00 à St Seine l'Abbaye : finalisation des Fiches-Actions. 	